

2007-01-17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Centrale des crédits aux particuliers : les principales évolutions de 2006

Plus de 7,1 millions de contrats de crédit conclus par 4,6 millions de personnes (55 % de la population adulte) sont enregistrés dans la Centrale des crédits aux particuliers au 31 décembre 2006. Par rapport à la fin de l'année précédente, cela représente une hausse de respectivement 5,1 et 2,7 %.

A elles seules, les ouvertures de crédit constituent 44,8% du nombre total de contrats. Elles sont suivies par les crédits hypothécaires dont la part relative atteint 29,8% et par les ventes et prêts à tempérament qui totalisent ensemble 25,3 %. Ces proportions sont stables d'une fin d'année à l'autre.

Le montant moyen des crédits hypothécaires s'élève à 69 963 euros en progression de 6,7 % par rapport à fin 2005. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation du prix des biens immobiliers et par le faible niveau des taux d'intérêt qui rend supportable budgétairement la charge d'un emprunt plus important. En ce qui concerne les prêts à tempérament, le montant moyen par contrat est de 14 447 euros (+ 5,1 %). Et, pour le contrat de vente à tempérament et les ouvertures de crédit, le montant moyen du crédit varie légèrement et atteint respectivement 5 987 euros (- 1,0 %) et 2 799 euros (+ 2,8 %).

Si le nombre de crédits et d'emprunteurs enregistrés augmente, par contre le nombre total de contrats et de personnes en défaut de paiement diminue d'une année à l'autre. Cette baisse, amorcée en 2003, résulte notamment de la mise en œuvre depuis cette date de la Centrale des crédits aux particuliers.

Au 31 décembre 2006, 492 177 contrats de crédit avec défauts de paiement ou ayant été régularisés au cours de l'année (- 1,8 %) et 337 755 débiteurs défaillants (-1,5 %), soit 4,1 % de la population adulte, sont enregistrés dans la Centrale. Le nombre de contrats non régularisés baisse plus nettement (414 720 contrats, - 3,0 %) et cette diminution s'accompagne d'une réduction du montant des arriérés dont le total atteint 1,77 milliard d'euros (- 3,9 %). Ce sont les défauts sur les prêts à tempérament qui sont les plus fréquents (2,1 % de la population adulte), puis ceux sur les ouvertures de crédit (1,9 % de la population adulte).

Fin 2006, 57 328 avis d'admissibilité de règlement collectif de dettes sont enregistrés dans la Centrale, soit 7 673 de plus qu'à la fin de l'année précédente (+ 15,5 %). Trois personnes sur dix fichées pour un règlement collectif de dettes n'ont aucun crédit en défaut de paiement enregistré dans la Centrale, ce qui signifie que ces personnes recourent à cette procédure pour d'autres dettes que celles de crédit.

Au cours de l'année 2006, les prêteurs ont consulté 9,7 millions de fois le fichier de la Centrale et 117 450 demandes d'accès de consommateurs à leurs données personnelles ont été traitées.

Une [brochure statistique](#) détaillant les données de la Centrale des crédits aux particuliers au 31 décembre 2006 est disponible sur le site internet de la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be).